

CHAUX ET MAERL EN BASSE-BRETAGNE AUTREFOIS

Il n'apparaît pas que l'usage de la chaux comme amendement soit ancien dans notre région. L'agronome suisse LULLIN DE CHATEAUVIEUX n'écrivait-il pas, en 1843 : « Le sol manque partout de l'élément calcaire qui serait nécessaire à sa fertilité. Le chaulage donnerait en Bretagne des effets surprenants. »

Au pays de Saint-Pol-de-Léon et de Roscoff, toujours à la pointe du progrès dans le domaine de la culture, même au début du XIX^e siècle, on ignorait encore la chaux et on n'employait que le *trez* ou sable coquillier comme amendement et le goémon et le fumier comme engrais.

Par contre, l'utilisation de la chaux dans la construction est bien plus ancienne. Et c'est là qu'il faut voir l'origine de la multiplicité des fours à chaux autour de la rade de Brest, en particulier.

Sans entrer trop avant dans le domaine historique (1), il convient cependant de rappeler que les grands travaux prévus pour la protection de Brest datent de la période 1776-1779 (2).

L'enceinte commencée par VAUBAN n'a pas été achevée ou n'a pas été entretenue et sous la direction du Marquis DE LANGERON, lieutenant général des armées du Roi, d'importants travaux sont entrepris dès 1776.

LES FOURS A CHAUX DE LA RADE DE BREST

Sans entreprendre une étude poussée de ces fours, signalons qu'en 1777, deux fours fonctionnaient à Brest, au Bouguen, alimentés par de la pierre à chaux venant de Plougastel et de la « carrière du Roy ». L'année suivante, il y en avait trois.

Sept fours à Saint-Pierre-Quilbignon : 3 à l'anse Garin, 2 à la Maison-Blanche, 1 à Laninon et 1 à Prat-Lédan, lequel cessa de fonctionner vers 1790.

Le four de la pointe de l'Armorique, en Plougastel-Daoulas, est signalé abandonné en 1865. Deux fours à Roseanvel : un à la Fraternité dont les murs sont visibles et un vers la pointe des Espagnols, sur la grève.

Un seul à Tal-ar-Groas en Crozon.

A Porstrein, à Brest, près du château, trois fours (2 à Maurice POULIQUE, maire, et 1 à DERRIEN) fonctionnaient en 1810. Ils étaient passés à 6 en 1834 (2 à MICHEL FRÈRES et 4 à PERRÈS).

Toujours à Brest, en 1847 (ou du moins à Saint-Marc, alors commune autonome), le maire autorisait les sieurs STEARS, PITY et ROBERDEAU à établir deux fours permanents au lieu dit Poullie-al-Lor.

Enfin, mentionnons le four de Landerneau, propriété de J.-B. TAYLOR, qui traitait des pierres en provenance de Plougastel-Daoulas et employait 3 à 4 ouvriers (3).

Même au début du XVIII^e siècle, le commerce de la chaux était important à Landerneau puisque le sieur DE MAISONNEUVE est dit « marchand de chaux » dans cette ville et qu'il en fournit en 1706 et 1707 pour les travaux de l'église de Lanhouarneau (4).

A PROPOS DU MAERL

Le maërl était lui aussi connu avant la Révolution. L'écrivain-imprimeur, LÉDAN, disait en 1837 dans « la feuille d'annonces de Morlaix » : « J'étais au Vilblac'h, en Locquéholé, il y a quelques années, lorsqu'un malheureux vieillard vint me demander l'aumône. L'on me dit que cet homme, étant jeune, avait témoigné à son père le désir de répandre le maërl sur ses champs, présumant que ce devait être un bon engrais. Le père s'y refusa. Le fils persista, seule une menace de correction put lui faire renoncer à son projet.

« Cependant, ne pouvant résister au désir de faire son essai, il profita d'un dimanche où son père était à la messe, prit son bateau et revint avec un peu de maërl qu'il éparpilla dans un bout du champ ayant pris la précaution de le couvrir de terre.

« Le père ne se doutait de rien, mais quelque temps après, voyant le blé de ce coin de champ plus fourni et plus haut qu'ailleurs, il en témoigna son étonnement à son fils qui lui déclara alors le tour qu'il lui avait joué. Quand vint la récolte, cet endroit produisit du blé infiniment supérieur aux autres. Le père, convaincu du succès obtenu, fut avec son fils chercher du maërl et en mit dans tous ses champs, ce qui lui procura d'abondantes récoltes. Ses voisins ayant connu son procédé firent comme lui et s'en trouvèrent bien. »

Louis OGÈS qui cite cet article (5) ajoute : « De Loequénoilé, l'usage du maërl se répandit dans la région de Morlaix. La publication d'un mémoire d'A. DE BLOIS, en 1823, contribua largement à faire connaître les bienfaits de cet amendement. »

C'est à un original personnage, Aristide VINCENT (6), que l'on doit l'introduction du maërl au cœur du Finistère. Dans ses « Mémoires » encore inédits, il écrit, à la date de 1836 : « Par mon voisin, M. DE POMPERY, qui m'avait mis en rapport avec M. DE LEGGE, avec le comte DU LAZ et autres grands propriétaires sur les bords du canal, nous arrivâmes à former une association pour créer à frais communs, à Landévennec, un quai proposé au débarquement des bois de chauffage, bois de construction, avoines, ardoises, etc... que j'aurais vendus pour le compte de ces messieurs, et, en échange, je leur aurais vendu du maërl et autres engrais marins.

« Je commençais la construction du quai à Penform et fis construire un chaland de 38 tonneaux, « Le Roi Gralon », avec lequel je fis un grand nombre de voyages sur le canal, pour lier des affaires, voir les difficultés de l'entreprise et trouver les moyens de les faire écarter.

« J'indiquai ainsi diverses corrections à faire au canal pour le rendre navigable. Les choses prenaient une excellente tournure ; *j'avais plus de demandes de maërl que je n'en pouvais porter ; il fallait attendre son tour pour en avoir...*

« Mais l'administration de la Marine qui m'a toujours été funeste sous prétexte de conserver les huîtres, interdit tout dragage de maërl. Alors tout mon échafaudage s'écroula. J'eus beau me débattre, amener les communes, les sociétés d'agriculture, les conseils d'arrondissement, le Conseil Général, contre l'iniquité de la mesure prise par la Marine, en démontrant que le maërl n'avait rien de commun avec l'huître, qu'il y avait seulement un classement de ces matières à faire pour ménager les unes et exploiter les autres. Rien n'y fit. Ce ne fut que plusieurs années après, qu'ayant fait présenter une demande au Ministre de la Marine, par la Société d'Agriculture de Brest, une enquête fut ordonnée et faite avec un grand soin. Il en résulta la consécration de ce que j'avais avancé, la formation d'un règlement pour l'exploitation des fonds de la rade et la création d'une commission d'une surveillance de pêche, dont je fais partie depuis sa création. »

Ces quelques lignes sur l'utilisation de la chaux et du maërl en Basse-Bretagne, n'avaient qu'un but : essayer de dater les diverses expériences entreprises pour leur utilisation ou leur vulgarisation, complétant ainsi l'excellente étude de Yves ROLLAND parue dans « Penn ar Bed », N° 68.

G.-M. THOMAS.

(1) Sur les fours à chaux, voir « Les Cahiers de l'Iroise » 1961, 1962, 1963, 1969, 1970.

(2) P. DURAND. Conception de la défense de Brest avant la Révolution. « Cahiers de l'Iroise », n° 2, 1972.

(3) Archives du Finistère, 1 Z 57.

(4) Archives du Finistère, 111 Q 8.

(5) L. OGÈS. L'Agriculture dans le Finistère au milieu du XV^e siècle. 176 p., 1949.

(6) Aristide VINCENT (1804-1879) habitait alors Landévennec où il était propriétaire de l'abbaye et maire de la commune. Voir : Landévennec et son abbaye. La famille Vincent, par MANAH (« Cahiers de l'Iroise », n° 3, 1971).